



Villars-le-Grand
Plan de détails

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du
 Au nom de la Municipalité
 Le Syndic

Soumis à l'enquête publique du au
 Au nom de la Municipalité
 Le Syndic

Adopté par le Conseil communal le
 Au nom du Conseil communal
 Le Président

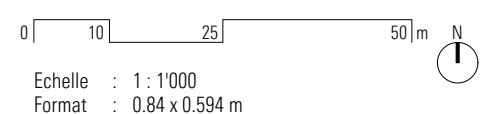
Approuvé par le Département compétent le
 La Cheffe de Département

Entrée en vigueur le



territoire et mobilité

[31.01.2025]



Légende du plan de détails

- Périmètre du plan de détails
- Bâtiment cadastré
- Bâtiment à maintenir
- Bâtiment à intégrer
- Bâtiment ne pouvant pas être transformé en habitation ou à démolir
- Secteur des espaces extérieurs
- Secteur des placettes

Légende des limites des constructions aux routes

- Limite nouvelle
- Limite par défaut selon LRou art. 36 (indicatif)

Légende du PACm

- Donnée générale
- Périmètre de révision du plan d'affectation communal
 - Limite du territoire communal
 - Projet de mutation parcellaire en cours

Affectation principale

- Zone de desserte 15 LAT

Patrimoine culturel

- Bâtiment recensé, note 1
- Bâtiment recensé, note 2
- Bâtiment recensé, note 3
- Bâtiment et objet classé monument historique (MH)
- Bâtiment et objet inscrit à l'inventaire cantonal (INV)
- Jardin certifié ICOMOS à l'inventaire des parcs et jardins historiques de la Suisse

Principes d'aménagement

- Parcelle concernée par la garantie de disponibilité des terrains

Bâtiment non cadastré, permis octroyé le 14.09.2023

